

Tous les travaux originaux publiés dans le CANADA-FRANÇAIS seront payés à leurs auteurs à raison de cinquante centins la page imprimée. Toutefois, la première année, les auteurs voudront bien avoir la patience d'attendre, pour toucher leurs honoraires, que la Revue ait réalisé les bénéfices nécessaires.

Le CANADA-FRANÇAIS n'est pas une spéculation. Si l'encouragement est suffisant pour donner un surplus de recette, ce surplus sera employé tout entier à améliorer la Revue, en diminuant l'intervalle des livraisons ou en augmentant le nombre de pages sans augmentation dans le prix de la souscription. Le Comité d'Administration sera juge de l'emploi des fonds sans pouvoir toutefois sortir des dispositions ci-dessus.

Cette Revue est publiée sous les auspices d'un *Comité d'Organisation*, dont font partie de droit tous les professeurs de la faculté des Arts de l'Université Laval, ainsi que ceux des professeurs des autres facultés qui veulent bien collaborer à sa rédaction.

L'administration du CANADA-FRANÇAIS est confié à un *Comité d'Administration* choisi par le Comité d'Organisation parmi les professeurs de l'Université à Québec, et se compose de cinq membres, dont le président a le titre de *Gérant* de la Revue. Le Comité d'Administration rend compte tous les ans au Comité d'Organisation.

Un *Comité de Révision* est chargé de l'acceptation des articles destinés au CANADA-FRANÇAIS. Ce comité est composé de professeurs de l'Université pris en nombre égal à Québec et à Montréal. Le Comité de Révision comprend ainsi deux sous-comités auxquels indifféremment peuvent être adressés les travaux destinés à la Revue, et ils ont séparément le contrôle de l'admission des articles qui leur sont soumis.

Aucun travail ne pourra être admis s'il n'est excellent pour le fond comme pour la forme, c'est-à-dire que non seulement il devra être bien écrit et ne rien contenir de contraire à la foi catholique ou à la morale, mais qu'il devra, dans tous les cas, être un travail *sérieux*. La littérature légère ne sera acceptée que sous forme de poésie. Quant au roman en prose, il ne sera accepté que s'il est le développement d'une idée sérieuse importante. Il devra du reste être revêtu de toutes les qualités qui en fassent une œuvre digne d'être insérée.

L'Administration du CANADA-FRANÇAIS fait appel à toutes les personnes qui ont la sainte passion de l'étude, et elle sera particulièrement heureuse d'encourager les jeunes gens qui voudront entreprendre des travaux sérieux. Les auteurs auront du reste toute la liberté que l'Eglise accorde dans la discussion des ques-